

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 JANVIER 2018 À 19h00**

L'an deux mille dix- huit, le dix- huit janvier, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel des séances en session ordinaire. Présidence du Conseil Municipal assurée par Jean-Michel GIROUX, Maire.

Présents : GIROUX Jean-Michel, NOTTON Annie, BADIER Aimée, BARDE Cédric, CHARIERE Céline, CHEVREL Roseline, CHOURLIN Olivier, FOURNIER Christophe, GAILLARD Mireille, JOSSERAND Christelle, JULLIERON Alain, KNUBEL Claire, MERMET Jacques, ROUQUET Pierre, TRAVARD Joël.

Excusés : MUIA Jean-Christophe (pouvoir à J.M Giroux), CASAMASSA Laurianne (pouvoir à A. Notton), BOUILLOUX Nathalie (pouvoir à C. Josserand) , POUPLIER Jean-Noël.

Secrétaire : Mireille GAILLARD

Le Conseil Municipal a :

PRIS POSITION sur les rythmes scolaires : retour à la semaine de 4 jours ou pas ?

Monsieur le Maire a expliqué que le Décret n° 2017-1 108 du 27 juin 2017 permet des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Vu le résultat des votes réalisés auprès des parents d'élèves, parents délégués, directeurs d'écoles, enseignants qui met en évidence une volonté de revenir à la semaine de 4 jours pour l'école maternelle et le maintien à la semaine de 4j $\frac{1}{2}$ pour l'école élémentaire. Le Conseil Municipal, considérant les résultats ci-dessus et après avoir débattu, a procédé à un vote à bulletins secrets. Sur 18 voix exprimées, il en est ressorti :

- 1 abstention
- 14 voix pour le maintien de la semaine de 4,5 jours
- 3 voix pour la semaine de 4 jours

Monsieur le Maire a précisé que la décision définitive sera prise par la DASEN (Directrice Académique des Services de L'Education Nationale).

ACCEPTÉ la signature :

- d'un bail commercial avec le nouveau gérant du Restaurant du Centre, Monsieur GIRARDOT, à compter du 1^{er} janvier 2018 et a fixé le loyer mensuel à 1000 € HT ; ceci après avoir accepté la résiliation du bail de Monsieur et Madame RUIZ à compter du 31/12/2017 suite à une cessation d'activité.

-d' une convention portant occupation du domaine public pour l'installation d'une terrasse annuelle pour un montant de loyer annuel de 264 € (1 élu vote contre cette décision, préférant l'installation une terrasse saisonnière)

APPROUVÉ l'extension du périmètre de la compétence facultative SPANC (assainissement non collectif) au portage administratif des dossiers de réhabilitation des particuliers :

Monsieur le Maire a expliqué que la compétence de la Communauté de Communes, en matière de SPANC, se limitait jusqu'alors à la réalisation des contrôles. Ceux-ci s'achevant, il est désormais possible de déposer auprès du Conseil départemental les dossiers de demande de subvention pour l'« opérations de réhabilitation » des installations d'assainissement non collectif classées non conformes et pour les logements construits avant 1996. La communauté de communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon propose donc d'être porteur de ces demandes.

DONNÉ son accord sur l'attribution d'une indemnité de conseil au Comptable du Trésor, d'un montant de 177 € pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2017.

ACCEPTÉ le remboursement des frais de déplacement à Monsieur Le Maire qui s'est rendu à Paris pour assister au Congrès des Maires du 21 au 23 novembre 2017. Les frais engagés pour ce déplacement se sont élevés à 400 €.

FIXÉ la durée d'amortissement à 40 ans pour des immobilisations portant sur divers travaux d'assainissement à Leymiat, Carrefour D1084 et rue du Mazet et à 5 ans pour les frais d'études relatifs au plan de zonage et étude de faisabilité de l'assainissement collectif dans les hameaux.

AUTORISÉ la signature d'une convention de servitude avec ENEDIS pour l'alimentation électrique de la parcelle ZL 17 - lieu-dit La Chatagnière - afin de permettre le passage de câbles sur le chemin d'exploitation, mitoyen de la parcelle à alimenter.

ETABLI une convention de fourrière avec la SPA de Dompierre sur Veyle, et ce jusqu'à sa fermeture définitive prévue le 30 juin prochain.

La Commune est en pourparlers avec la SPA de Bourg-en-Bresse, dans l'attente de trouver un accord sur les conditions tarifaire.

DEMANDÉ le retrait pur et simple des dispositions prévues dans le Projet de Loi de Finances 2018 qui conduira à une diminution drastique des moyens financiers de l'Agence de l'Eau et qui remettront en cause les aides accordées aux particuliers pour la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif, ainsi qu'aux collectivités dans le domaine de l'Eau et de l'Assainissement.

DETERMINÉ les modalités et l'octroi de l'Indemnité Spéciale Mensuelle de Fonction accordée aux agents du cadre d'emploi des Garde-Champêtre.

PROPOSÉ la location de la licence IV du camping, propriété de la commune, au nouveau propriétaire après signature de la vente, pour un loyer annuel de 150 €.

ACCEPTÉ l'utilisation à titre gracieux de la salle de motricité du groupe scolaire par l'Association TRIBU TRAD trois jours pour permettre des répétitions musicales.

Clôture 22h45

Le Maire,
J-M GIROUX

Information : Du 7 mars au 6 juin : tous les mercredis matins de 9h30 à 11h30 au foyer rural Atelier Informatique ouvert aux séniors (utilisation de tablettes numériques) Inscription avant le 20 février 2018 auprès des services de la Mairie (formulaire à remplir 12 séances = 12 €).